

Conseillers en exercice : 23

Présents : 12

Votants : 17

OBJET :ASSOCIATIONS -
Modification du
Règlement intérieur
d'occupation des Salles
communales

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

DELIBERATION N°2025-076**PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 03 Octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, BELLENGER Jacques, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves, MEHL Didier, HEMMACHE Martine,**Excusés** : MM. LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann, SEVENIER-ALIVON Annick, AULNER Roselyne,**Procurations** : MM CLEMENT Pierre à ROTGER Patrick, CROS Isabelle à EYRAUD Anne-Marie, VALCKE Sylviane à DUBOIS Sylvie, COSSE Marie-Jeanne à MEHL Didier, FANTINI Sébastien à VIGNE Christophe**Absents non excusés** : MM. TAULEMESSE Karine, DUSSOL Roxane

*L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, **Christophe VIGNE** a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Madame le Maire rappelle que par délibération n°2023-37 du 14 avril 2023 la municipalité a mis en place une tarification de la location des salles communales, élaborée en fonction du profil des utilisateurs et de la durée d'occupation des salles, tout en conservant une attractivité du service et du prix.

Elle indique qu'il a été constaté que s'agissant des associations villeneuvoises utilisatrices, cette tarification doit faire l'objet de modifications concernant l'application de la politique tarifaire pour les événements ponctuels. Ceux-ci devant bénéficier de la gratuité.

En conséquence Madame la Maire invite le Conseil municipal à valider les nouveaux tarifs de location des salles communales proposés, à savoir :

Salle de l'Ardéchoise (journée ou week-end)	Tarif commune	Tarif hors commune
Particuliers	250 euros	350 euros
Associations	Gratuit	350 euros
Entreprises	250 euros	350 euros
Syndicats et partis politiques	Gratuit	350 euros

Salle du petit boulodrome (week-end)	Tarif commune	Tarif hors commune
Particuliers	150 euros	250 euros
Associations	Gratuit	250 euros
Entreprises	150 euros	250 euros
Syndicats et partis politiques	Gratuit	250 euros

Les locations pour le samedi ou le dimanche sont faites pour les deux jours. Seuls les jours de semaine peuvent être réservés pour une journée.

Une caution d'un montant de 1 000 euros sera demandée à toute entreprise ou tout particulier dans le cadre de leur location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

ABROGE les dispositions de la délibération n°2023-37 du 14 avril 2023 relative à la mise en place d'une tarification pour la mise à disposition des salles communales :

APPROUVE les modifications ainsi apportées à la tarification de la location des salles communales

DEMANDE que ces nouvelles dispositions soient intégrées au Règlement intérieur d'occupation des salles communales

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 03 octobre 2025

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg

